

ARRETE N° 2020-048**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE**

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université de Lille ;
Vu la décision n°DEC191237DGDS du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;
Vu la lettre du président de l'université du 5 février 2020 donnant son accord pour la nomination, au 1er janvier 2020 et pour la durée du contrat quinquennal 2020-2024 des directeurs des unités de recherche, et directeurs adjoints, dont le CNRS et l'université de Lille assurent conjointement la tutelle ;

ARRETE**Article 1**

Délégation, dans la limite de l'engagement des crédits des centres financiers 9501159 et 4551159 est donnée à Madame Sandrine HUBER, professeur des universités, directrice du laboratoire d'Histoire, Archéologie et Littérature des Mondes Anciens (HALMA – UMR 8164), à l'effet de signer :

- les engagements juridiques, dans le respect de la politique d'établissement en matière d'achat public et de la réglementation en vigueur
- les certificats administratifs
- les ordres de mission
- les états de frais de déplacements
- les autorisations d'utilisation du véhicule personnel

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sandrine HUBER, délégation est accordée à Monsieur Philippe ABRAHAMI, professeur des universités, directeur adjoint ou en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier à Madame Marie-Pierre SAMPSON, ingénieur d'études, responsable administrative, pour signer l'ensemble des actes listés ci-dessus.

Article 2

La présente délégation expirera de plein droit lorsque l'une ou l'autre des personnes concernées cessera ses fonctions.

Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2018-275 en date du 4 septembre 2018.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité par affichage sur le site internet de l'université de Lille.

Article 4

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le président de l'université de Lille

Jean-Christophe



Transmis par courriel au Recteur le **25 FEV. 2020**